Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 17 (1872)

Heft: 19

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dans la ferme conviction que la royauté contenue par les lois est le plus sûr garant de la liberté et de l'ordre, il se rendait volontiers aux justes désirs de son

peuple, exprimés par ses représentants légaux.

Quand il vit que ces représentants désiraient de plus en plus vivement et avec plus d'unanimité voir changer les bases d'après lesquelles ils étaient élus, il prit en main lui-même cette question si importante pour le pays et la mena à une solution depuis longtemps attendue.

Continuant l'œuvre philanthropique du roi Oscar, son père et le mien, pour l'amélioration de la législation pénale et des prisons, il couronna ce grand édifice par la publication d'un code pénal essentiellement à la hauteur des progrès de la

jurisprudence moderne.

Magnanime et généreux, partout où il allait, il s'attirait les cœurs, et il avait une oreille attentive, un cœur accessible, une main ouverte aux peines et aux besoins de ses moindres sujets.

Cette place, qu'a laissée le feu roi, enlevé à la fleur de l'âge, c'est nous qui l'occupons maintenant, et après avoir prêté le serment que prescrit la Constitution,

nous avons, comme roi, pris le gouvernement des royaumes unis.

En appelant sur notre gouvernement et sur notre peuple les bénédictions du Dieu tout-puissant, nous avons l'inébranlable intention de remplir fidèlement nos devoirs, comme roi, pour assurer le bonheur de la patrie et la prospérité du peuple, et nous avons la ferme confiance d'être soutenu dans cette œuvre par la fidélité et l'amour du peuple suédois.

Dieu accorde à nos efforts sa bénédiction et fasse que notre règne soit pacifique

et heureux!

IL VIENT DE PARAITRE

chez

TANERA, éditeur à Paris; GEORG, éditeur à Genève et Bâle; PACHE, imprimeur à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger:

RELATION HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE LA

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

EN 1870-1871

PAR

FERDINAND LECOMTE,

colonel fédéral suisse.

TOME PREMIER

Un volume grand in-80, avec 3 cartes.

Ce volume (l'ouvrage entier en aura trois) va jusqu'aux opérations devant Metz. Il contient entr'autres un exposé détaillé des organisations militaires française et prussienne, des renseignements nouveaux sur les batailles de Wissembourg, de Wærth et de Forbach, ainsi que des appréciations critiques impartiales sur la première période de la guerre.

La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une Revue des armes spéciales. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la Revue militaire suisse, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, lieut.-colonel fédéral d'artillerie; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.